

## Les relations entre le Canada et la Corée

L'intérêt du Canada à l'égard de la Corée prend racine dans son désir de préserver la stabilité dans la péninsule coréenne et de développer et protéger ses propres intérêts, commerciaux et autres, de plus en plus nombreux dans la région.

La présence du Canada dans la péninsule coréenne et auprès de la population remonte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'époque où des missionnaires canadiens y ont joué un rôle important dans les domaines de l'éducation et de la santé. Le Canada a commencé à jouer un rôle officiel dans ce pays en 1947 à titre de membre de la Commission des Nations Unies chargée de superviser le déroulement des élections libres. Il a reconnu officiellement la Corée en 1948.

Le Canada a fourni 26 791 militaires aux forces de l'ONU durant la guerre de Corée (1950-1953), le quatrième contingent en importance, et perdu 516 militaires.

Les relations entre les deux pays reposent sur le fait que le Canada défend l'intégrité politique et territoriale de la République de Corée (Corée du Sud), même si le gouvernement de la République démocratique populaire de Corée (Corée du Nord) soutient être le seul gouvernement légitime de la péninsule coréenne.

Durant les années 80, les relations bilatérales se sont resserrées grâce à de nombreuses visites de haut niveau. Les plus récentes ont été celle du secrétaire d'État du Canada à Séoul, en septembre 1990 et celle du ministre coréen du Commerce et de l'Industrie au Canada, en avril 1991.

Ces échanges de haut niveau sont renforcés par la présence au Canada de plus de 80 000 résidents d'origine coréenne, par un afflux constant d'immigrants coréens, notamment des chefs d'entreprise, et par les voyages au Canada d'hommes d'affaires, de familles et d'un nombre de plus en plus grand de touristes.

Des consultations politiques annuelles au niveau des hauts fonctionnaires constituent un excellent moyen de sonder le point de vue des Coréens sur des questions d'intérêt international et régional, et montrent que le Canada considère la Corée comme un précieux interlocuteur.

En 1989, les ministres du Commerce des deux pays sont convenus que des consultations devraient se tenir régulièrement. Pour ce faire, les deux pays ont négocié un protocole d'entente sur diverses questions économiques et commerciales, qui sera ratifié à l'occasion de la visite du président Roh en juillet 1991.

Les réunions annuelles du Conseil canado-coréen des affaires sont une autre occasion de renforcer les relations d'affaires et d'explorer les possibilités commerciales.

Les relations commerciales entre le Canada et la Corée sont régies par une entente bilatérale sur le commerce datant de 1966 et par la participation des deux pays à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le Canada et la Corée se donnent l'un l'autre le traitement de la nation la plus favorisée. La Corée bénéficie de plus du Tarif préférentiel général.

Les relations commerciales entre les deux pays se sont considérablement développées depuis l'ouverture, en 1973, de l'ambassade du Canada à Séoul. La Corée et le Canada occupaient l'un pour l'autre le rang de sixième partenaire commercial en 1990, et le Canada est actuellement en importance le troisième point de chute des investissements coréens. En 1990, la Corée était dans la région de l'Asie et du Pacifique, le deuxième partenaire commercial du Canada après le Japon, et son troisième marché, après le Japon et la Chine.